



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Jean XXIII



N° de la résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES
ÉCOLE JEAN XXIII**

**Procès-verbal d'une séance du conseil d'établissement tenue le
Lundi 21 juin 2021 à 18 h30,
En visioconférence (TEAMS).**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Geneviève Bellavance, parent
Mylène Burelle, parent
Christiane Desroches, parent
Valérie Pelletier, parent
Nicole Dubé, enseignante
Cindy Renaud, enseignante
Melanie Berger, personnel de soutien
Josée Malenfant, représentante du personnel du service de garde

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT

Dominique Benoit, directrice

AUTRES PERSONNES

ÉTAIENT ABSENT(S)

Julie Patenaude, parent
Manon Picard, enseignante

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ;

- **PRISE DES PRÉSENCES**
- **VÉRIFICATION DU QUORUM**

La présidente par intérim, madame Mylène Burelle, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h31.

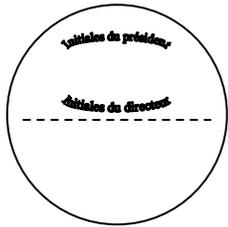
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

Il est proposé par madame Valérie Pelletier, et résolu:
QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté tel que déposé avec l'ajout du point 16.1 Attestation de la réception de sommes accordées à l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MAI 2021 ;

CÉ # 20-21-059



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Jean XXIII



N° de la résolution
ou annotation

CÉ # 20-21-060

Il est proposé par madame Cindy Renaud, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 3 mai 2021 soit adopté tel que déposé avec la correction des coquilles ainsi que l'ajout du numéro de la résolution au point 16 Levée de la séance CÉ # 20-21-58.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MAI 2021 ;

-Bourse de la persévérance : 2 élèves par classe ont reçu une carte de 40\$ et ont pu faire l'achat de livres, de jeux. La Fondation Les Enfants de l'Opéra ont aussi remis une bourse de 25\$ à 2 élèves finissants.
-Cour d'école : 6 nouveaux arbres ont été commandés au début du printemps, pas de retour encore.
-Cabanon pour le rangement des jeux de la cour : Des démarches seront faites avec la municipalité concernant le règlement interdisant les conteneurs.

5. BONNES NOUVELLES DE L'ÉCOLE ;

-Les élèves de la 1^{re} à la 4^e année n'ont plus à porter le masque.
-Sortie à vélo : Très appréciée par les adultes et les élèves. Pourrait se vivre aussi en début d'année.
-Atelier ProfAqua : À refaire, les élèves ont adoré.
-Ateliers philosophiques avec 1^{er} cycle : À refaire avec les élèves, les ateliers ont donné place à de belles discussions.

6. PAROLE AU PUBLIC ;

Pas de public.

7. ORGANISATION SCOLAIRE 2021-2022 ;

1 groupe de maternelle 4 ans, 3 groupes de maternelle 5 ans, 2 groupes de tous les niveaux sauf 4e-5e année (1 groupe de 4e, 1 groupe de 5e et une multiâge 4e-5e année). Présentement 2 élèves transférés vers Saint-Vincent en 1^{re} année. Une nouvelle enseignante pour la classe multiâge 4e-5e année.

8. LISTE EFFETS SCOLAIRES ET CAHIERS 2021-2022 ;

Il est proposé par madame Christiane Desroches, et résolu :

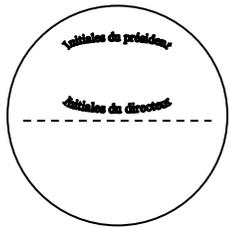
QUE le conseil d'établissement approuve les listes des effets scolaires et cahiers 2021-2022.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

9. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021-2022 ;

- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le directeur de l'école prépare le budget annuel de l'école, le soumet au Conseil d'établissement pour adoption;
- Considérant l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire;
- Considérant l'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées par le Centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;

CÉ # 20-21-061



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Jean XXIII



N° de la résolution
ou annotation

- Considérant que selon la politique de répartition des ressources financières du Centre de services scolaire et ses procédures, des ajustements peuvent occasionner des modifications au niveau des allocations octroyées par celle-ci durant l'année financière;
- Considérant l'article 66 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le Conseil d'établissement adopte son budget annuel de fonctionnement;
- Considérant que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption du budget du Centre de services scolaire;

#20-21-062 **Il est proposé par Madame Geneviève Bellavance**

QUE le budget annuel de fonctionnement et d'investissement de l'établissement et le budget annuel du Conseil d'établissement totalisant **323 241\$**, soient adoptés et transmis au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour son approbation.

CÉ # 20-21-062

Adopté unanimement

10. CODE DE VIE 2021-2022 ;

Il est proposé par madame Christiane Desroches, et résolu :
QUE le conseil d'établissement approuve le code vie 2021-2022.

CÉ # 20-21-063

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

11. FONDS À DESTINATION SPÉCIALE ;

Il est proposé par madame Geneviève Bellavance, et résolu :
QUE le conseil d'établissement approuve le don de monsieur Dassylva de 200\$.

CÉ # 20-21-064

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par madame Mélanie Berger, et résolu :
QUE le conseil d'établissement approuve le montant restant au fonds à destination spéciale 2020-2021 et le surplus à conserver pour les dépenses-projets en 2021-2022.

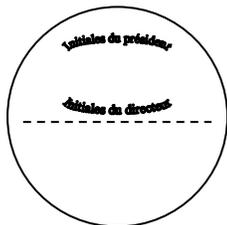
CÉ # 20-21-065

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par madame Christiane Desroches, et résolu :
QUE le conseil d'établissement approuve la dépense de 1000\$ pour l'achat des pizzas et le 1000\$ pour la crème glacée et slush pour la récompense de fin d'année pour tous les élèves et le personnel de l'école.

CÉ # 20-21-066

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'école Jean XXIII



N° de la résolution
ou annotation

12. CAFÉTÉRIA – CONTRAT 3 PROCHAINES ANNÉES ;

Le Triangle du Gourmet a un nouveau contrat de 3 ans pour les services alimentaires. Le coût du repas complet sera de 6\$.

Fours à micro-ondes : Nous allons débiter l'année sans les utiliser et nous verrons par la suite s'il est possible de mettre un adulte en charge des plats à réchauffer (peut-être une stagiaire TES). Si c'est le cas, nous aurons besoin des parents du conseil d'établissement pour faire valoir l'importance du respect des règles pour l'utilisation des fours à micro-ondes (respect des journées attitrées, identification des plats, etc.).

Une photo des travaux fait dans la cafétéria vous sera envoyée sous peu.

CÉ # 20-21-067

13. DATE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ;

Il est proposé par madame Valérie Pelletier, et résolu :
QUE le conseil d'établissement approuve la date de la prochaine séance, soit le lundi 13 septembre 2021.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

*Lors de cette rencontre, il faudra approuver les frais chargés aux parents pour la reprographie et discuter de la possibilité d'utiliser ou non les fours à micro-ondes.

14. COMITÉ DE PARENTS ;

Pas de discussion.

15. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS ;

-Service de garde L'Amuz-Ange : Les frais de garde pour un enfant régulier seront de 8.55\$ par jour par enfant à compter du 1^{er} juillet 2021.

16. VARIA ;

16.1 ATTESTATION DES SOMMES REÇUES

Voir page suivante

Objet: Attestation de la réception de sommes accordées à l'école (Mesures protégées)

Considérant que les Règles budgétaires amendées de fonctionnement des centres de services scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 prévoient que le conseil d'établissement confirme au ministre que les mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements ;

Considérant qu'étant donné les circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne porte que sur certaines mesures protégées ;

Considérant les montants attestés par le Centre de services scolaires des Hautes-Rivières comme étant transférés au budget de l'école ;

Il est proposé par : madame Cindy Renaud

Que le conseil d'établissement de l'école Jean XXIII confirme que les allocations protégées suivantes ont été déposées au budget de l'école pour l'année scolaire 2020-2021.

Mesure	Poste budgétaire	Montant versé par le CSS
15012 – Aide alimentaire	001-1-23330-419	2166,00\$
15027 – Soutien à la réussite éducative des élèves doués	001-1-24502-180	1069,00\$
15029 - Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires	001-1-62210-419	5033,00\$
15031 – Interventions efficace (violence et intimidation)	001-1-23321-180	1419,00\$
15103 – Acquisition d'œuvres littéraires	001-1-22100-422	3801,00\$
15104 – Acquisition de livres de littérature jeunesse	001-1-12100-422	285,00\$
15186 – Sorties scolaires en milieu culturel	001-1-27300-519	8110,00\$
15200 – Formation en réanimation cardio-respiratoire (Secondaire seulement)	001-1-13730-XXX	0,00\$

Date du Conseil d'établissement : 21 juin 2021

CÉ # 20-21-068

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

17. LEVÉE DE LA SÉANCE ;

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Mélanie Berger, et résolu:
QUE la séance soit levée, à 19h20.

CÉ # 20-21-069

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mylène Burelle, présidente intérim

Dominique Benoit, directrice